


PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTE DE LA COTE-DE-BEAUPRE

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DES TNO(s) LAC-JACQUES-CARTIER
ET SAULT-AU-COCHON

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que, suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti; que toutes les personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages, ou autres deniers sont tenues de les payer dans les trente jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

FAIT à Château-Richer, ce treizième jour de février 2019.



Michel Bélanger, Directeur général
et Secrétaire-trésorier